**West Jet**

Tarifs de voyage en cas de deuil

WestJet offre des tarifs de voyage en cas de deuil aux invités qui doivent voyager en raison du décès ou de l'imminence du décès d’un membre de la famille\*.

Pour ces tarifs, une réservation :

* ne peut être effectuée qu'en appelant au [1-888-937-8538](tel:+18889378538) (1-888-WESTJET);
* requiert quelques renseignements additionnels d'ordre général. Il est possible que nous vous appelions si nous avons besoin de plus d'information ;
* peut être effectuée aux tarifs Écono, Flex et Plus (tarifs plus bas);
* ne peut pas s’appliquer pour un voyage avec nos partenaires aériens;
* est effectuée uniquement si le vol aura lieu dans les 14 jours;
* offre sans frais un maximum de flexibilité. Nous vous encourageons à consulter les tarifs sur notre site Web avant de réserver un tarif pour voyage en cas de deuil puisqu'il est possible que vous trouviez un tarif plus bas. Notez cependant que la plupart de ces tarifs feront l'objet de frais de modification, le cas échéant.

\*Aux fins de voyage en cas de deuil, la famille comprend :

* oncle/tante
* frère/sœur (y compris demi-frère/demi-sœur, beau-frère/belle-sœur par alliance ou non)
* enfant (y compris enfant du conjoint/de la conjointe ou de l’époux/l’épouse, beau-fils/belle-fille)
* exécuteur/exécutrice testamentaire
* petits-enfants (y compris arrière-petits-enfants)
* grands-parents (y compris arrière-grands-parents)
* tuteur légal/tutrice légale et époux/épouse du tuteur/de la tutrice
* neveu/nièce
* parent (y compris parent du conjoint/de la conjointe ou de l’époux/l’épouse, beaux-parents)
* époux/épouse (y compris conjoint/conjointe, partenaire de même sexe)

Tarifs en cas de funérailles civiques

WestJet offre des tarifs réduits aux invités voyageant pour assister aux funérailles de pompiers, de policiers, de militaires et de membres du personnel des services de secours qui sont décédés dans l'exercice de leurs fonctions.

Pour ces tarifs, une réservation :

* ne peut être effectuée qu'en appelant au [1-888-937-8538](tel:+18889378538) (1-888-WESTJET);
* requiert quelques renseignements additionnels d'ordre général. Il est possible que nous vous appelions si nous avons besoin de plus d'information;
* peut être effectuée aux tarifs Écono, Flex et Plus (tarifs plus bas);
* ne peut pas s’appliquer pour un voyage avec nos partenaires aériens;
* est effectuée uniquement si le vol aura lieu dans les 14 jours;
* offre sans frais un maximum de flexibilité. Nous vous encourageons à consulter les tarifs sur notre site Web avant de réserver un tarif pour voyage en cas de deuil puisqu'il est possible que vous trouviez un tarif plus bas. Notez cependant que la plupart de ces tarifs feront l'objet de frais de modification, le cas échéant.

**Air Canada**

# Tarifs pour urgence familiale

Air Canada offre des tarifs réduits pour urgence familiale aux personnes qui doivent voyager en raison du décès ou du décès imminent d’un membre de leur famille immédiate.

## À propos de notre politique pour urgence familiale

**Notre politique pour urgence familiale s’applique aux :**

* [membres de la famille immédiate](https://www.aircanada.com/ca/fr/aco/home/plan/special-assistance/bereavement-fares.html#Immediate_Family);
* vols commercialisés et exploités par Air Canada, Air Canada Rouge ou Air Canada Express;
* tarifs de la classe économique, sauf notre tarif économique de base pour l’Amérique du Nord;
* voyages pour urgence familiale survenant dans les 10 jours suivant la réservation et ne dépassant pas 60 jours.

**Notre politique pour urgence familiale ne s’applique pas aux** [vols à code multiple](https://www.aircanada.com/ca/fr/aco/home/book/routes-and-partners/star-alliance-and-other-airline-partners.html) ni aux vols exploités par un autre transporteur.

## Comment obtenir un tarif pour urgence familiale

Si vous [communiquez avec nous par téléphone](https://www.aircanada.com/ca/fr/aco/home/fly/customer-support/contact-us.html) pour demander un tarif pour urgence familiale, vous devez fournir les renseignements suivants :

* Nom du membre de la famille
* Lien entre le client et le défunt ou le mourant
* Nom de l’hôpital ou de la résidence, ainsi que le nom, l’adresse et le numéro de téléphone du médecin traitant
* Nom, adresse et numéro de téléphone du salon funéraire, ainsi que la date des funérailles ou du service commémoratif

Si vous achetez votre billet à un comptoir de billetterie d’Air Canada à l’aéroport, nous vous demanderons :

* une copie du certificat de décès;
* une lettre du médecin traitant ou de l’hôpital établissant clairement l’imminence du décès du membre de la famille.

**Si votre voyage est terminé** et que vous souhaitez obtenir un remboursement, veuillez soumettre votre demande dans les 90 jours suivant la date de délivrance de votre billet. Pour ce faire, remplissez notre  [formulaire de demande de remboursement de billetS'ouvre dans une nouvelle fenêtreSite Web externe qui pourrait ne pas respecter les directives en matière d'accessibilité.](https://refundservices.business.conduent.com/aircanada/refunds/create" \t "_blank).

Veuillez joindre l’un des documents suivants :

* copie du certificat de décès,
* déclaration de décès remplie par la maison funéraire ou par le coroner,
* lettre du médecin traitant ou de l’hôpital (l’original ou une copie),
* certificat d’enregistrement de décès délivré par un gouvernement provincial.

Vous pouvez aussi soumettre votre demande de remboursement par écrit à l’adresse suivante :

Services de remboursement d'Air Canada  
C.P. 6475  
Winnipeg (Manitoba)  R3C 3V2  
Canada

## 

## Les membres de la famille immédiate

Aux fins du voyage pour urgence familiale, la famille immédiate comprend :

**le conjoint** (y compris le conjoint de fait, le conjoint de même sexe et l’ex-conjoint);  
**les enfants** (y compris les enfants adoptifs et ceux du conjoint, les petits-enfants et les arrière-petits-enfants);  
**les parents** (y compris les beaux-parents, les grands-parents, les arrière-grands-parents, les parents du conjoint ou ceux du conjoint de fait);  
**le fils, la fille** (y compris le gendre et la belle-fille, le fils et la fille par alliance et ceux du conjoint de fait);  
**le frère, la sœur** (y compris le beau-frère et la belle-sœur, le demi-frère et la demi-sœur, le frère et la sœur par alliance et ceux du conjoint de fait);  
**le tuteur légal et son conjoint** (preuve du jugement à l’appui).

Toutes les définitions **comprennent** la belle-famille des conjoints de même sexe.

**Porter**

Porter n’offre pas de tarif de deuil.